

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 02 septembre 2022

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2022/455

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 02 septembre 2022 de Madame Linda MENIOR tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un déménagement avenue Saint Roch,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un camion au droit du 448 avenue Saint Roch afin de procéder à un déménagement, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

En raison de l'empiètement du véhicule sur la chaussée la circulation sera alternée manuellement.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le jeudi 08 septembre 2022 de 08H00 à 20H00.

Article 3 :

Le pétitionnaire ou son mandataire sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Le balisage et la signalétique du déménagement seront mis en place, maintenus et retirés par Madame MENIOR qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 02 septembre 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

